

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 décembre 2025

Le lundi 15 décembre 2025 à 18h00, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 9 décembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Guy FLOIRAC.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Jean-Pierre BAULT, Martine BOURNET, Guy FLOIRAC, Francis FOLLET, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Catherine TOUTIN, Laurent WIRTH

Représentés :

Absents et excusés : Pierre CIRCAL (en retard, arrivé à 18h50)

Ordre du jour

- ✓ Délibération : nomination d'un secrétaire de séance
- ✓ Délibération : arrêt du précédent procès-verbal
- ✓ Décision modificative : Réfection de la voirie communale
- ✓ Décision modificative : Travaux en vue de la réduction de la vitesse à l'entrée du village
- ✓ Information : Demande d'une association extérieure pour la location de la salle polyvalente
- ✓ Information : Communication sur les modalités du scrutin des élections municipales
- ✓ Information : Point sur le dossier Leader
- ✓ Divers

Ouverture de la séance à 18h10.

Délibérations de la séance

Nomination du secrétaire de séance (N° DE_2025_25)

M. Laurent WIRTH est désigné secrétaire de la séance.

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre 2025 (N° DE_2025_26)

Le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2025 est arrêté à l'unanimité, sans annotations ni modifications.

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

Délibération pour la décision modificative n°3 - COMMUNE DE CREYSSE 2025 (N° DE_2025_27)

Concernant la réfection du chemin de Caudecoste, un devis de 14 800€ a été validé. Lors du vote du budget 2025, un montant de 14 000€ avait été inscrit pour cette opération. Il faut par ailleurs procéder à un réassort de la castine dans le chemin dit « du curé ». Un total de 16 000€ doit donc être inscrit en investissement dans l'opération 130 « Chemins ruraux » par décision modificative. Le Conseil Municipal valide cette décision à l'unanimité. A noter pour les prochains budgets, prévoir la réfection des chemins Hautes Eaux et Moulin du Cacreay.

Délibération : adoptée

pour: 9 contre: 0 abstention: 0

Délibération pour la décision modificative n°4 - COMMUNE DE CREYSSE 2025 (N° DE_2025_28)

Pour information, fin 2025, la commune a perçu une dotation de l'État « Amendes de Police » de 4 023,10€, pour le projet d'aménagement de l'entrée du village afin de réduire la vitesse des véhicules. Les travaux réalisés seront les suivants : peinture d'une bande colorée au sol (marron clair), création de STOP avec signalétique relative, au niveaux des poubelles du Jardy et à l'entrée du bourg au niveau de la propriété de M. Garneau. Lors du vote du budget 2025, un montant de 5 000€ avait été inscrit pour cette opération. La commune n'a pas encore reçu de devis définitif mais, compte-tenu des travaux prévus, il convient de modifier le montant inscrit, de 5 000€ à 10 000€, en investissement dans l'opération « Aménagements vitesse centre-bourg » par décision modificative. Le Conseil Municipal valide cette décision à la majorité.

Délibération : adoptée

pour: 8 contre: 1 abstention: 0

Arrivée de Pierre CIRCAL à 18h50.

Demande de subvention projet de subvention projet sécurité routière collège sept tours (N° DE_2025_29)

Le collège des Sept Tours de Martel sollicite une subvention afin d'organiser un stage pédagogique de sécurité routière dans le cadre du parcours Citoyen et de Prévention Routière, pour les élèves de 6^e et 4^e. L'ambition de ce projet est de permettre aux élèves - les conducteurs de demain - de suivre différents modules pédagogiques de sensibilisation et de pratique : code de la route, accidentologie, risques liés à l'alcool et aux drogues, premiers secours, conduite en mobilité douce. Le coût s'élève à 25€/enfant. Nous avons au sein de notre commune deux élèves concernés par ce projet pédagogique. M. le Maire propose d'attribuer une subvention à hauteur de 50€ et d'inscrire cette somme au budget 2026. Le Conseil Municipal valide cette décision à l'unanimité.

Délibération : adoptée

pour: 10 contre: 0 abstention: 0

Informations :

L'association « No School » séjourne au camping « Le Port de Creysse » du 19 au 26 avril 2026. Cette association sollicite la commune pour louer la salle polyvalente en vue d'un repli possible en cas de mauvais temps, pour leurs animations et diverses activités. En toute occurrence la salle polyvalente ne serait disponible que jusqu'au 24 avril 2026. La commune va les contacter pour leur demander des précisions et les informer de la disponibilité de la salle polyvalente.

Communication sur les modalités du scrutin des élections municipales : un texte explicatif sera publié dans un prochain Flash Infos, courant janvier. Cette communication sera fondée sur le texte qui a été transmis par l'AMF.

Le dossier Leader : la commune a fait appel à un cabinet d'avocats de Toulouse spécialisé en la matière (*Urbi et Orbi*), recommandé par l'AMF. Ce cabinet a envoyé une requête très bien argumentée auprès du Tribunal administratif de Toulouse en date du 1^{er} décembre 2025. A ce jour, il n'y a pas encore eu de retour.

Divers :

Deux projets sont présentés pour occuper les bureaux laissés vacants par le SMDMCA début 2025 : une MAM (maison d'assistance maternelle) et l'équipe de CAUVALDEX actuellement basée à Rocamadour. Le Conseil Municipal a émis une préférence pour le second projet, qui est pour l'instant à l'état de simple contact.

Une femme de ménage de Meyronne est intéressée pour le poste d'entretien des bâtiments municipaux à hauteur de 2h/semaine (1h30 pour la mairie et 0,30h pour la salle polyvalente et le moulin).

Le bilan du recensement citoyen annonce 317 habitants pour la commune, soit une stabilité constatée depuis plusieurs années. Ce chiffre est légal et à prendre en compte à partir du 1^{er} janvier 2026.

Une demande d'une administrée concernant le déplacement des poubelles route d'Espenels a été examinée mais elle a été jugée difficile à satisfaire compte-tenu de la configuration des lieux.

La séance a été levée à 20 heures.

Guy FLOIRAC
Président de séance



Laurent WIRTH
Secrétaire de séance

